



COMMUNIQUÉ

La Communauté de Communes de La terre des 2 Caps, assistée par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale, va organiser une concertation préalable dans le cadre du projet de réensablement massif de la partie centrale de la Baie de Wissant. Les études de maîtrise d'œuvre, portées par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale, ont été lancées en début d'année 2018 et doivent se terminer à la fin de l'été 2019. La concertation, en associant les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées par le projet, permettra au public d'accéder aux informations relatives à ce dernier et de formuler des observations et/ou des propositions.

Depuis les années 1980, la Baie de Wissant est soumise à des phénomènes d'érosion dus à l'action de la mer et du vent. Cette érosion engendre un recul du trait de côte et un abaissement de l'estran ayant pour conséquences :

- L'augmentation du risque de submersion marine par paquets de mer en cas de tempête ;
- L'exposition du perré reconstruit dont la stabilité est liée au maintien d'un estran à une cote suffisante et des dunes situées en haut de plage ;
- La diminution de l'intérêt touristique liée à l'absence de plage sèche à marée haute qui, de surcroît, incite les usagers à s'installer sur les dunes ayant comme impact l'aggravation de leur érosion par piétinement.

Depuis plusieurs années, et conformément à la mesure d'accompagnement de l'autorisation de reconstruction du perré qui le prévoit, est envisagé un réensablement massif de la partie centrale de la Baie pour rétablir un niveau suffisant de sable en pied de perré, afin d'assurer la pérennité de cet ouvrage, reconstruit en 2016. Cet aménagement devra également permettre de stabiliser les dunes avoisinantes et d'apporter, au terme de la concertation et des études, une solution aux trois problématiques soulevées ci-dessus qui soit intégrée d'un point de vue paysager.

La concertation préalable, telle que décrite aux articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'environnement, permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques

principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire.

La Communauté de Communes de La terre des 2 Caps exerce la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui comprend un item relatif à la « défense contre la mer » depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est accompagnée dans ce domaine par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale qui s'est doté d'un Service commun de défense contre la mer.

Ce dernier avait déjà réalisé l'étude de faisabilité concernant le réensablement massif en 2014. Il porte les études de maîtrise d'œuvre du projet de réensablement massif qui consistent à définir les modalités du réensablement futur, par une modélisation hydro-sédimentaire de l'opération notamment.

Ces études de maîtrise d'œuvre sont cofinancées par l'Etat à hauteur de 100 000 €, par la Région Hauts-de-France à hauteur de 40 000 €, par la Communauté de communes de La terre des 2 Caps à hauteur de 40 000 € et, enfin, par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale, en tant que maître d'ouvrage, à hauteur de 100 000 €.

Une réunion d'information du public s'est tenue le 26 juin 2018 et a permis de présenter les objectifs du projet dans son ensemble et d'informer le public sur le déroulement des études et des futurs travaux éventuels.

Par délibération du 30 avril 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de La terre des 2 Caps a acté les modalités de la concertation préalable suivante :

- **Elle débute le lundi 3 juin 2019 et se termine le lundi 15 juillet 2019 (inclus), soit cinq semaines plus tard.**
- **Les moyens d'information du public sont les suivants :**
 - o L'annonce du déroulement de la concertation et des moyens offerts au public pour s'exprimer par voie d'affichages municipaux et communautaires ;
 - o La présence de deux panneaux d'information, l'un exposé à l'Hôtel communautaire et le second en front de mer de Wissant, présentant de manière synthétique le projet, ses enjeux et ses incidences potentielles sur l'environnement et renvoyant vers le dossier de la concertation pour des informations plus détaillées, pendant toute la durée de la concertation préalable ;
 - o La mise à disposition d'un document synthétique présentant le projet, ses enjeux, ses incidences potentielles sur l'environnement ainsi que d'un dossier dit « dossier de concertation » plus détaillé, en Mairie de Wissant et à l'Hôtel communautaire, pendant toute la durée de la concertation préalable, aux heures et jours d'ouverture habituels ;
 - o L'organisation de deux réunions publiques de concertation lors desquelles le projet, ses enjeux, ses incidences potentielles sur l'environnement seront présentés au public.

- **Les moyens offerts au public pour s'exprimer sont les suivants :**
 - o La mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations et propositions de toute personne intéressée par le projet, disponible en Mairie de Wissant et à l'Hôtel communautaire, pendant toute la durée de la concertation préalable, aux heures et jours d'ouverture habituels ;
 - o La possibilité laissée au public d'adresser ses observations et propositions par voie électronique ou postale à Monsieur le Président de la Communauté de communes, pendant toute la durée de la concertation préalable ;
 - o La tenue de trois permanences à l'Hôtel communautaire, d'une durée de trois heures(s), en présence de Monsieur le Président ou de son/ses représentant(s) ;
 - o L'organisation de deux réunions publiques de concertation lors desquelles le public sera invité à s'exprimer sur le projet, après s'être vu présenté le projet, ses enjeux et ses incidences potentielles sur l'environnement.

Les deux réunions publiques se dérouleront le mercredi 26 juin et le lundi 8 juillet, en fin d'après-midi, en salle des fêtes de la Mairie de Wissant.

Renseignements :

<p>Communauté de Communes de La terre des 2 Caps Service GEMAPI Le Cardo 62250 MARQUISE 03.21.87.57.57 www.terredes2caps.fr</p>	<p>Pôle Métropolitain Côte d'Opale Service commun de défense contre la mer Pertuis de la Marine BP 85 530 59386 DUNKERQUE CEDEX 1 03.28.51.92.35 www.pm-cote-opale.fr</p>
---	---